

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/39**

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 21
Suppléants votants : 0
Procurations : 10
Votants : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des Fêtes de Saint-Maurice les Brousses, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 mai 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M.RICHIGNAC Guillaume), Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé (Procuration de M.BREZAUDY Alain), Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian (Procuration de Mme PRADIER Claudine), GOUDIER Jean-Louis (Procuration de M.DEVARISSIAS Philippe), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), Mme LANTERNAT Floriane (Procuration de Mme LACORRE Valérie), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine), DELOMENIE Bernard et DOGNON Jean-Bernard (Procuration de Mme VALLADE Sylvie).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :
EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, Mme PRADIER Claudine, M.DEVARISSIAS Philippe, Mme LACORRE Valérie, MM.LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE GENIN Karine, M.CUILLERDIER Simon et Mme VALLADE Sylvie.
SECRETAIRE : M. DESROCHE Christian

Objet : Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 4^{ème} génération 2022-2024 : nouveaux projets à inscrire au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (C.D.D.I.)

Exposé :

Le Président rappelle, que dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 2022-2024, la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus bénéficie d'une enveloppe de 2 259 000 €, dont 686 000 € pour le cycle de l'eau.

Il rappelle également que par délibération n° 2022/01 du 15 février 2022, le Conseil Communautaire a approuvé l'inscription des premières opérations et par délibérations n° 2022/36 du 05 avril 2022, n° 2022/49 du 28 juin 2022, n° 2022/76 du 28 septembre 2022 et n° 2022/91 du 21 novembre 2022, l'inscription de nouveaux projets.

Il explique que les nouveaux projets suivants sont à inscrire :

Maître d'ouvrage	Opération	Montant prévisionnel de l'opération HT	Montant de la subvention CDB7 sollicité
Commune de Dournazac	<i>Extension de la maison de santé</i>	210 000 €	42 180 € (20%)
Commune de Saint Maurice Les Brousses	<i>Construction de locaux pour professionnels de santé</i>	220 000 €	44 000 € (20%)
Commune de Flavignac	<i>Travaux d'assainissement collectif – Mise en séparatif des réseaux de la place du 8 mai 1945 – demande de complément de subvention</i>	18 126 €	5 437.80 € (30%)
Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)	<i>CTMA – Travaux de réduction des dégradations morphologiques agricole : protection des berges aménagements de points d'abreuvement et franchissement de cours d'eau</i>	99 180 €	9 918 € 10%

Accusé de réception en préfecture
037-200070506-20230601-2023-39-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre	<i>Dévoisement de canalisation de distribution d'eau potable – Commune de Pageas – Mas Nadaud</i>	18 000 €	7 200 € (40%)
Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre	<i>Renforcement des périmètres de protection règlementaire autour du captage Puy Laroche - Nexon</i>	23 529 €	7 058.70 € (30%)
SIAEP Nexon – Janailhac – Saint Maurice les Brousses	<i>Révision des captages des aires d'alimentation</i>	146 278 €	43 883 € (30%)

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **approuve** l'inscription des projets listés ci-dessus au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 2022-2024,
- **autorise** le Président à réaliser les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'avenant au CDDI 2022-2024.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 02 juin 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET

